

AMFREVILLE SUR ITON

PROCES VERBAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le 11 décembre 2025 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Date de la convocation : 05.12.2025

Présents : Mmes Christine DUBOS, Marie-Joëlle LENFANT, Jennifer NION, Lisa PASCUAL

M. Nicolas HENRY, Patrick LAMBERT, Thibaut LAMBLIN, Alain LONGUET, Pascal NERDEUX,

Absents : Marylène ABRAHAM, Cindy DECOUR, Anne LEFEBVRE, Carole LETARD, Nicolas MASSE

Pouvoir : Nicolas MASSE à Patrick LAMBERT

Secrétaire de séance : Lisa PASCUAL

1. Travaux église : reprise des travaux du porche
2. SAFER : reprise de la délibération 2025-2026
3. Questions diverses

Madame le Maire demande l'ajout du point suivant :

Reprise de la délibération pour l'achat parcelle ZE 217 et ZE220

1- Eglise : travaux du porche

L'enduit du porche de l'église nécessite une reprise sérieuse car il se détache. L'entreprise TERH, attributaire du lot maçonnerie lors des travaux initiaux de réfection, est venue sur place et s'est engagée à réaliser les travaux au cours du premier trimestre 2026.

2- SAFER : reprise de la délibération 2025-026

Délibération 2025-029

La présente délibération annule et remplace la délibération 2025-026

Mme le Maire a constaté la publication d'une notification de vente pour la parcelle ZE29 sur le site de la SAFER Normandie.

Cette information a pour objectif de permettre aux communes d'appuyer les interventions de la SAFER afin de diminuer les phénomènes spéculatifs sur les terres agricoles et/ou d'empêcher des occupations non conformes à la vocation de ces espaces, notamment par la procédure de révision de prix.

Lors de la mise en place d'une action foncière, les parcelles préemptées par la SAFER sont rétrocédées à la commune avec signature d'une promesse unilatérale d'achat.

Dans le cas présent, il s'agit d'une opération de préemption concernant une parcelle avec révision de prix, dont les détails sont les suivants :

- Parcalle ZE 29 surface 2450m²

Le vendeur a notifié à la SAFER une vente pour un montant de 8500€ net vendeur qui ne correspond pas au marché agricole. De ce fait, la commune a formulé la demande d'intervention en révision de prix pour un montant correspondant à l'évaluation du prix par la SAFER, soit 5700 € net vendeur plus tous les liés à l'acquisition que la SAFER demande à la commune de valider afin de l'assurer de la garantie de bonne fin de l'opération

Si le propriétaire accepte cette révision de prix, la parcelle sera rétrocédée par la SAFER à la commune, sous réserve de validation par ses instances décisionnelles.

Après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré, le conseil municipal, charge Mme le Maire de signer la promesse unilatérale d'achat et tout document nécessaire à la préemption et la rétrocession de cette parcelle. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à prendre toute décision et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants : 10

Avis favorables à la demande : 10

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

3- Achat parcelle ZE217 et ZE220

Délibération 2025-030

La présente délibération annule et remplace la délibération 2024-022 concernant ces parcelles. Afin de préserver la zone boisée et naturelle, la commune souhaite acquérir les parcelles ZE217 et ZE220 appartenant aux Consorts GIRARD d'une contenance totale de 3278 m², situées au Perrais.

Ces derniers ont émis un avis favorable au prix de 5000€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'achat des parcelles ZE217 et ZE220 pour la somme de 5000€
- Dit que les frais d'actes notariés seront à charge communale et les crédits inscrits au budget
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif ce dossier

Votants : 10

Avis favorables à la demande : 10

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

Questions diverses

Le **nouvel employé municipal**, Monsieur Olivier Lancelle, a pris ses fonctions courant novembre.

Travaux : Des mâts solaires d'éclairage public seront prochainement installés rue de la Croix aux Loups. Un cheminement piéton enherbé est en cours d'aménagement le long de cette même route.

L'éclairage public route d'Evreux a été réparé.

Vœux : La cérémonie de présentation des vœux aux habitants aura lieu le **vendredi 16 janvier** à 18h dans la salle d'activités. Nous vous attendons nombreux !

La séance est levée à 21 heures

Le Maire
Marie-Joëlle Lenfant

Le secrétaire de séance
Lisa PASCUAL